

Curiosité

1927

Le syndicaliste et l'aristocrate

En pages 16 et 17 du numéro 60 de *L'Echo des Colonnes* daté d'avril 2020, Jean-Noël Cloarec dévoilait le rôle joué par Charles Lecomte, professeur d'histoire au lycée, dans la transmission de la mémoire du second procès Dreyfus. Nous y avons reproduit les portraits du colonel Albert Jouaust et du commandant Charles de Bréon, les deux seuls membres du Conseil de guerre à s'être prononcés en faveur de l'innocence du capitaine Dreyfus.

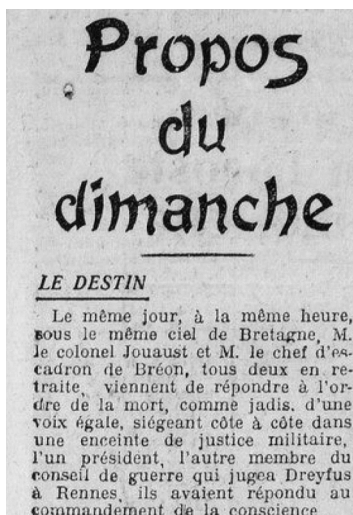
Un document intrigant, les concernant l'un et l'autre, nous a été transmis par notre président, Philippe Gourronc, dont les attaches avec Goven - fief des de Bréon - sont bien connues.

Il s'agit d'un article publié le dimanche 11 décembre 1927, à la "une" et sur toute une colonne, dans le quotidien de la CGT, *Le Peuple*¹. Ce "Propos du dimanche" - tel est le nom de la rubrique - est intitulé "Le Destin". Il est signé "R[ené] de Marmande", pseudonyme (comme homme public et militant) de Marie Constant Emmanuel Gilbert de Rorthays de Saint-Hilaire² qui était aussi à cette date Secrétaire de rédaction de *L'Atelier*, l'hebdomadaire des cadres de la CGT.

L'auteur saisit l'occasion du décès simultané, en décembre 1927, d'Albert Jouaust et de Charles de Bréon, pour raviver les zones d'ombre du procès de Rennes et - exploitant la correspondance de sa mère avec un proche de de Bréon - exposer les tourments vécus par ce dernier. Le portrait-hommage que R. de Marmande brosse de ce juré, tiraillé jusqu'à la rupture entre fidélité à la tradition politique familiale et honnêteté scientifique face à l'évidence des faits, est peut-être en partie puisé à sa propre expérience³.

Mais le fait que 28 ans après les faits, il puisse convoquer "tout de go" les figures de Jouaust et de Bréon dans ce qui ressemble à un éditorial, nous dit aussi à quel point les traces de l'Affaire étaient encore vivaces en France y compris dans les milieux populaires.

A T



« Traîtres à l'armée », Jouaust et de Bréon, parce qu'ils avaient résisté à tous les assauts — ou aux séductions — de la horde et des *missi dominici* du général Mercier, ce forban panaché ! Mais le cas de M. de Bréon était plus pendable encore. Rien ne semblait destiner l'officier catholique à la défense du capitaine juif. Au début de l'affaire, du Bréon était persuadé de sa culpabilité et que la pièce était montée par Israël. Il envoya son obole à la souscription de la *Libre Parole* et son nom figura parmi les fameuses *Listes Rouges*. Cependant, le destin le cloua à la croix des terribles responsabilités. Macbeth, tu seras roi ! Non. Tu seras juge de l'innocent.

chés. Il se trouvait, près de M. de Bréon, attaché depuis de longues années à sa maison, un enfant de nos campagnes vendéennes, élevé sous notre toit, et qui n'avait cessé de professer pour ma mère un touchant attachement. Il lui écrivait souvent, s'inquiétant de tout ce qui se passait à notre foyer et, tout naturellement, à l'époque du procès de Rennes, il lui tint au courant de la petite histoire de l'affaire. Petite histoire, c'est mal dire. Entendez que, reflet ingénu du drame qui ravageait le foyer des de Bréon, François Vinet, c'était son nom, exprimait la montée de l'orage. A travers les lignes sans apprêt, les phrases simples, le récit spontané, on pouvait suivre les étapes de la conscience de M. de Bréon vers le devoir — et le sacrifice. Au début, c'était le traître juif que l'officier catholique était décidé à démasquer et condamner. Puis, les débats. Puis la discussion des témoignages. Puis l'écroulement de l'accusation. Puis la révélation du mensonge appelé à l'aide suprême pour sauver l'honneur de l'armée. Alors, le désespoir intime du juge : les instantes supplications du croyant au Dieu de justice, afin qu'il donne au juge militaire le courage de dire non aux pourvoyeurs de l'île du Diable. Enfin, les cris de rage de ceux-ci, leurs malédictions, le vide fait par les amis, la famille, les relations, autour du foyer où, mis en quarantaine, M. de Bréon expiait d'avoir pensé qu'un signe de croix, s'il était pharisaïque et couvrait une iniquité, n'aboutissait qu'à un meurtre de la conscience.

Comment un esprit aussi dissolvant que celui de Barrès ne l'aurait-il pas bafoué ? Ce ne furent que brocards et que sarcasmes contre ce « mystique qui durant tout le mois du procès allait se prosterner dans les églises ». Quoi ! M. de Bréon demandait, non pas à croire à la culpabilité, mais à la savoir. L'imbécile ! Il ne savait pas la culpabilité, alors il acquittait. Le triple sot ! Est-il besoin de savoir pour condamner sous le signe de la raison d'Etat ? « Bréon, c'est un homme à scrupules. Les délicats sont malheureux. » Et, sur un joli mouvement du menton, avant la lettre, le maître du Bal Nationaliste rejetait de Bréon au royaume des traîtres.

Le voici qui entre, selon sa foi, au royaume de Celui qui mourut en croix. Il quitte ce monde, après des années d'ombre, en la compagnie de l'autre juste juge, lui aussi confiné dans le silence depuis l'affaire.

Un jour, au moment de la révision, un ami de Mathieu Dreyfus sollicita du colonel Jouaust quelques lumières sur la délibération du conseil de guerre de Rennes. « *J'écris mes mémoires*, dit seulement le vieux grognard. On saura toute la vérité après ma mort. » La mort a pris sa proie. Où sont les mémoires du colonel Jouaust ? Qui les possède ? Seront-ils publiés ? Apprenons-nous, grâce à eux, toute la vérité et si, comme on l'a murmuré, rééditant le « coup » du conseil du Cherche-Midi, il n'y eut pas une production de pièces secrètes à la dernière heure ?

Toutes ces choses ont leur prix pour le peuple qui y est beaucoup plus intéressé qu'il ne le semblerait d'abord. La justice militaire, semblable au veau d'or, est toujours debout. Attaquons-la plus résolument que jamais, pendant que tinte le glas et qu'on jette la terre sur les cercueils de MM. de Bréon et Jouaust, devant lesquels viendra se recueillir sans doute demain M. le colonel Alfred Dreyfus.

R. DE MARMANDE.



¹ *Le Peuple* devient le quotidien de la Confédération Générale du Travail (CGT) en janvier 1921 à la suite de la scission intervenue en décembre 1920. Elle est l'expression de la majorité "réformiste". Les minoritaires de la CGTU s'exprimeront à travers *La Vie ouvrière*.

² Nous laissons au lecteur le soin de découvrir dans "Le Maitron", le détail de l'itinéraire politique complexe de ce vicomte - né à Vannes en 1875, dans une famille monarchiste aux antécédents "vendéens" - depuis sa jeunesse libertaire, dreyfusarde, antimilitariste et pacifiste jusqu'à sa participation de 1940 à 1945, à la presse socialiste collaborationniste, en passant comme ici par la CGT de Léon Jouhaux.

³ En 1899, à 24 ans, son 1er poste, comme commis de 2ème classe, a été l'administration pénitentiaire de Guyane ! Il fut un ardent dreyfusard.